



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 novembre 2017 à 19 h 34**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1  
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2  
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3  
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4  
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents le directeur général et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le directeur du Service de police et le directeur du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 5 octobre 2017;
  - 3.3 Séance extraordinaire du 9 novembre 2017;
4. **Règlements**
  - 4.1 Règlement (2017)-101-17 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions - avis de motion;
  - 4.2 Règlement (2017)-102-45 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
    - 4.2.1 Avis de motion;
    - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
  - 4.3 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - avis de motion;
  - 4.4 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
  - 5.2 Opération Nez Rouge - contribution financière;
  - 5.3 24h de ski de Tremblant - participation;
  - 5.4 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation;
  - 5.5 L'Ombre-Elle - contribution financière;
  - 5.6 Chevaliers de Colomb - brunch de Noël - contribution financière;
  - 5.7 Retiré;
  - 5.8 Événements IRONMAN 2018-2021 - autorisation de parcours de vélo;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Prolongation de l'embauche temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;
  - 6.2 Retiré;
  - 6.3 Prolongation de l'embauche temporaire d'un inspecteur en environnement - Service de l'environnement et du développement durable;
  - 6.4 Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2017-06-CSN;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2017;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
  - 8.1.1 385, chemin de la Réserve - réduction de la distance entre une remise et le bâtiment principal;
  - 8.1.2 940, chemin Cochrane - augmentation de la hauteur des murs de soutènement et installation d'une génératrice en cour avant;
  - 8.1.3 180, chemin Ovila - empiètement en marge latérale et construction d'une mezzanine avec des pièces fermées;
  - 8.1.4 Rue Ladouceur - empiètements en marge avant et arrière;
  - 8.1.5 Allée Guy-Gérin-Lajoie - installation d'une remise en cour avant et dans la bande tampon et augmentation de la hauteur de murs de soutènement;
  - 8.1.6 Rue Barbe - réduction de superficie;
  - 8.1.7 273-275, chemin des Hauteurs - réductions de largeurs, profondeur et superficies de 2 lots;
  - 8.1.8 Chemin du Lac-Forget - réduction de largeur d'un lot;
  - 8.1.9 Chemin des Malards - implantation d'un garage en cour avant;
  - 8.1.10 280, chemin Bréard - réduction de l'espace naturel et matériau non autorisé pour un revêtement extérieur;
  - 8.1.11 241, chemin Saint-Bernard - construction d'un garage avec un toit plat et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
  - 8.1.12 Chemin de la Réserve - implantation d'un équipement accessoire sur un terrain vacant;
  - 8.1.13 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel;
  - 8.1.14 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 30 octobre 2017 - partie 2;
- 8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu;
- 8.4 Demande d'acquisition d'une partie du lot 3 277 904 - rue Grignon - Les Services de récupération et de conteneurs Miller inc.;
- 8.5 Demande d'acquisition du lot 3 278 065 - chemin de la Plage-Vanier;
- 8.6 Demande d'occupation permanente du domaine public - CPE l'Antre-Temps - 700, rue de Saint-Jovite;
- 8.7 Retiré;
- 8.8 Relocalisation temporaire du Club des Bons Vivants;
- 8.9 Parcs régionaux linéaires - demande de gestion des occupations amovibles;
- 8.10 Demande de permission d'occupation du parc linéaire - 1850 et 1874, chemin du Village;
- 8.11 Mandat de services professionnels - 109 et 197, chemin des Cerfs, Tremblant concierge inc. et autres;
- 8.12 Prolongement du chemin de l'Albatros - études de faisabilité et de coûts - mandat de services professionnels;
- 8.13 Plan image - lot 6 129 280 - rue Émond - 9251-7465 Québec inc. - Projet Indigo;
- 8.14 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme dans la zone VR-1017 - 4683-4685, rue Léonard;
- 8.15 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme dans la zone V-687 - rue Trudel;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier - contrat;
- 9.2 Pavage conventionnel 2016 - acceptation finale des travaux;
- 9.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - contribution financière 2017;
- 9.4 Retiré;
- 9.5 Réparation pavage 2016 - acceptation finale des travaux;
- 9.6 Aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique - acceptation provisoire des travaux;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

9.7 Prolongement du réseau d'aqueduc rue Barbe - acceptation provisoire des travaux;

**10. Environnement**

10.1 Achat des conteneurs de matières résiduelles en location;

**11. Culture et loisirs**

11.1 Autorisation d'événement.

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*

**CM17 11 338**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**3. Procès-verbaux**

**CM17 11 339**

**3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017, tel que déposé en modifiant la résolution CM17 10 321 par le remplacement du montant « 27 029,40 \$, taxes en sus » par « 13 934,70 \$, taxes en sus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 340**

**3.2 Séance extraordinaire du 5 octobre 2017**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2017, tel que déposé.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 11 341 3.3 Séance extraordinaire du 9 novembre 2017**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Mélanie Matte  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**4. Règlements**

**CM17 11 342 4.1 Règlement (2017)-101-17 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-101-17 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions.

**4.2 Règlement (2017)-102-45 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**

**CM17 11 343 4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-102-45 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

**CM17 11 344 4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Le greffier adjoint mentionne la modification apportée depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de Règlement (2017)-102-45 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 345 4.3 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**CM17 11 346**

**4.4 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant.

**5. Administration**

**CM17 11 347**

**5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 348**

**5.2 Opération Nez Rouge - contribution financière**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972) à Opération Nez Rouge dont les fonds amassés seront remis à la jeunesse de Mont-Tremblant (Tornade Jeunesse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 349**

**5.3 24h de ski de Tremblant - participation**

**CONSIDÉRANT QUE** des campagnes de financement sont organisées au profit du bien-être des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Matte  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement 24h de ski de Tremblant par l'attribution d'une somme maximale de 4 500 \$ (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 8 au 10 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 11 350**

**5.4 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 9 billets pour la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui aura lieu le 24



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

novembre au Fairmont Tremblant pour la somme de 1 035 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Mélanie Matte déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM17 11 351 5.5 L'Ombre-Elle - contribution financière**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 250 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972) à la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale L'Ombre-Elle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la conseillère Mélanie Matte reprend part aux délibérations.

**CM17 11 352 5.6 Chevaliers de Colomb - brunch de Noël - contribution financière**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972) pour le brunch de Noël des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 3 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7 Retiré**

**CM17 11 353 5.8 Événements IRONMAN 2018-2021 - autorisation de parcours de vélo**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier le parcours de vélo du 70.3 et du IRONMAN Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le nouveau parcours pour le 70.3 et le IRONMAN Mont-Tremblant pour les événements de 2018 à 2021 conformément au trajet déposé en annexe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**6. Ressources humaines**

**CM17 11 354 6.1 Prolongation de l'embauche temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** la fin de la période d'emploi temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux;

**CONSIDÉRANT** les travaux d'entretien préventif à terminer;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'affichage d'un poste régulier d'opérateur en assainissement des eaux est en cours;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE prolonger l'embauche temporaire de monsieur Francis Bourgouin Larose, à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 9 octobre 2017 jusqu'à ce que le poste régulier vacant soit comblé, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Retiré**

**CM17 11 355**

Abrogée par  
la résolution  
CM17 12 385

**6.3 Prolongation de l'embauche temporaire d'un inspecteur en environnement - Service de l'environnement et du développement durable**

**CONSIDÉRANT** la fin de la période d'emploi temporaire d'un inspecteur en environnement;

**CONSIDÉRANT** le volume de travail à terminer;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prolonger l'embauche temporaire de monsieur Hugo Lapointe-Massicotte, à titre d'inspecteur en environnement au Service de l'environnement et du développement durable pour la période du 29 novembre 2017 au 22 décembre 2017, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 356**

**6.4 Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2017-06-CSN**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de préretraite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2017-06-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la demande de préretraite de l'employé portant le numéro 398, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM17 11 357**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2017 au montant de 226 865,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**7.2 Retiré**

**CM17 11 358**

**7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt par le trésorier par intérim, des états comparatifs semestriels en date du 30 septembre 2017, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures**

**8.1.1 385, chemin de la Réserve - réduction de la distance entre une remise et le bâtiment principal**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-187) vise à régulariser l'implantation d'une remise à 0,31 m plutôt qu'à 3 m de la résidence.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-220)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 940, chemin Cochrane - augmentation de la hauteur des murs de soutènement et installation d'une génératrice en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-190) vise à régulariser :

- l'installation d'une génératrice en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- la hauteur des murs de soutènement de 5 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-221)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 180, chemin Ovila - empiètement en marge latérale et construction d'une mezzanine avec des pièces fermées**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-191) vise à autoriser la reconstruction d'une résidence :

- à 1,5 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale droite;
- avec une mezzanine comportant des pièces fermées alors que le règlement prévoit qu'une mezzanine doit demeurer ouverte de manière à laisser le plancher visible sur toute sa surface.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-10-214)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 Rue Ladouceur - empiètements en marge avant et arrière**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-195) vise à autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence à :

- 7,44 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
- 6,7 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-213)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 Allée Guy-Gérin-Lajoie - installation d'une remise en cour avant et dans la bande tampon et augmentation de la hauteur de murs de soutènement**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-196) vise à régulariser :

- l'implantation d'une remise en cour avant et dans une bande tampon alors que le règlement ne le permet pas;
- la hauteur des murs de soutènement de 1,77 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU17-10-222)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 Rue Barbe - réduction de superficie**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-199) vise à autoriser l'implantation d'une résidence sur un terrain d'une superficie de 1 318,5 m<sup>2</sup> plutôt que de 2 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-215)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 273-275, chemin des Hauteurs - réductions de largeurs, profondeur et superficies de 2 lots**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-200) vise à autoriser la subdivision d'un lot construit en 2 lots distincts où :

le premier lot (civique # 275) a :

- une largeur de 24,3 m plutôt que de 50 m;
- une superficie de 2 334,2 m<sup>2</sup> plutôt que de 6 000 m<sup>2</sup>;
- une largeur de la ligne de terrain au lac Forget de 19,77 m plutôt que de 50 m;
- une profondeur réglementaire sur une largeur de 22,09 m plutôt que de 40 m;

le second lot (civique # 273) a :

- une largeur de 29,16 m plutôt que de 50 m;
- une profondeur de 38,1 m plutôt que de 75 m
- une superficie de 1 443,5 m<sup>2</sup> plutôt que de 6 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-216)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 Chemin du Lac-Forget - réduction de largeur d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-201) vise à autoriser la subdivision d'un lot en 2 lots distincts dont 1 lot a une largeur de 46,45 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-217)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.9 Chemin des Malards - implantation d'un garage en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-204) vise à autoriser l'implantation d'un garage attenant en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-218)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**8.1.10 280, chemin Bréard - réduction de l'espace naturel et matériau non autorisé pour un revêtement extérieur**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-208) vise à autoriser un agrandissement à une résidence :

- dont le revêtement extérieur est prévu en acier prépeint alors que le règlement ne le permet pas;
- où le pourcentage d'espace naturel, suite à l'agrandissement, sera de 52 % plutôt que de 70 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-10-223)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.11 241, chemin Saint-Bernard - construction d'un garage avec un toit plat et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-209) vise à autoriser la construction d'un garage :

- muni d'un toit plat alors que le règlement ne le permet pas;
- dont l'implantation est à 19,33 m, plutôt qu'à 20 m, de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Ouimet.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-10-219)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.12 Chemin de la Réserve - implantation d'un équipement accessoire sur un terrain vacant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-210) vise à autoriser l'installation d'un équipement accessoire sur un terrain vacant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-226)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.13 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-212) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont l'espace naturel sera porté à 78,4 % plutôt qu'à 85 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-224)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.14 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-213) vise à autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont l'espace naturel sera porté à 79,5 % plutôt qu'à 85 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-10-225)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM17 11 359**

**8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 30 octobre 2017 - partie 2**

**CONSIDÉRANT** la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

D' entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU17-10-226 et visant une demande de dérogation mineure pour l'installation d'un équipement accessoire sur un terrain vacant sur le chemin de la Réserve en ajoutant les conditions suivantes :

- l'équipement doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment insonorisé permettant de respecter le règlement sur le bruit;
- les caractéristiques du bâtiment seront établies en fonction des études acoustiques réalisées sur les lieux;
- qu'une nouvelle dérogation mineure ayant reçu un avis favorable du CCU et du conseil soit accordée avant la construction du bâtiment;
- qu'à défaut de pouvoir respecter le règlement municipal sur le bruit, le propriétaire s'engage à retirer l'équipement dans les 7 jours suivants un avis écrit par la ville.

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 30 octobre 2017 :

**Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

| <b>Adresses</b>              | <b># de la décision du CCU</b> |
|------------------------------|--------------------------------|
| Rue Ladouceur                | CCU17-10-213                   |
| Rue Barbe                    | CCU17-10-215                   |
| 273-275, chemin des Hauteurs | CCU17-10-216                   |
| Chemin du Lac-Forget         | CCU17-10-217                   |
| Chemin des Malards           | CCU17-10-218                   |
| 385, chemin de la Réserve    | CCU17-10-220                   |
| 940, chemin Cochrane         | CCU17-10-221                   |
| Chemin des Castors           | CCU17-10-224                   |
| Chemin des Castors           | CCU17-10-225                   |

**Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

| <b>Adresses</b>           | <b># de la décision du CCU</b> |
|---------------------------|--------------------------------|
| 180, chemin Ovila         | CCU17-10-214                   |
| 241, chemin Saint-Bernard | CCU17-10-219                   |
| 280, chemin Bréard        | CCU17-10-223                   |

**Accepter en partie et conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :**

| <b>Adresses</b>        | <b># de la décision du CCU</b> |
|------------------------|--------------------------------|
| Allée Guy-Gérin-Lajoie | CCU17-10-222                   |

**Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

| <b>Adresses</b>           | <b># de la décision du CCU</b> |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1239-1241, rue Labelle    | CCU17-10-236                   |
| 1072, rue de Saint-Jovite | CCU17-10-237                   |
| 990, rue Lauzon           | CCU17-10-238                   |
| 118, chemin de Kandahar   | CCU17-10-239                   |



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

| <b>Adresses</b>              | <b># de la décision du CCU</b> |
|------------------------------|--------------------------------|
| Allée Guy-Gérin-Lajoie       | CCU17-10-229                   |
| 2243-2245, chemin du Village | CCU17-10-230                   |
| 1414, route 117              | CCU17-10-231                   |
| 2760, chemin du Village      | CCU17-10-233                   |
| 2692, chemin du Village      | CCU17-10-235                   |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu**

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2017 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2017)-101-17 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions;
- Règlement (2017)-102-45 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

**CM17 11 360**

**8.4 Demande d'acquisition d'une partie du lot 3 277 904 - rue Grignon - Les Services de récupération et de conteneurs Miller inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Les Services de récupération et conteneurs Miller inc. a déposé une demande afin d'acquérir la partie nord du lot 3 277 904 appartenant à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot sert actuellement de réservoir d'eau potable, que la Ville a des projets pour aménager une partie du terrain et qu'il n'est pas souhaitable d'en réduire la superficie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU DE** refuser la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 277 904 par Les Services de récupération et de conteneurs Miller inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 11 361**

**8.5 Demande d'acquisition du lot 3 278 065 - chemin de la Plage-Vanier**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 1011, chemin de la Plage-Vanier désire acquérir le lot 3 278 065 appartenant à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot, riverain à la rivière du Diable, est situé dans la zone inondable et génère peu de revenus de taxation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

**ET RÉSOLU DE** refuser de vendre le lot 3 278 065 préférant le conserver pour un usage futur nécessitant un accès à la rivière du Diable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



CM17 11 362

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**8.6 Demande d'occupation permanente du domaine public - CPE l'Antre-Temps - 700, rue de Saint-Jovite**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 700, rue de Saint-Jovite a demandé une occupation du domaine public pour installer une enseigne dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 700, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.7 Retiré**

CM17 11 363

**8.8 Relocalisation temporaire du Club des Bons Vivants**

**CONSIDÉRANT** la relocalisation, dans les locaux de la Fabrique de Saint-Jovite, du Club des Bons Vivants qui occupait le bâtiment municipal situé au 901, rue de Saint-Jovite, aujourd'hui démolé pour faire place à l'Espace public au centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment projeté où sera logé le Club n'est pas prêt à accueillir ses activités;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs habilitants de la Ville en matière d'aide à la communauté en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

**DE** reconduire les résolutions CM15 08 264 et CM15 09 287 aux fins d'autoriser le remboursement du loyer mensuel de 1 050 \$, taxes non applicables (poste 02-701-20-511), prévu au bail à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Saint-Jovite et le Club des Bons Vivants pour la location de salles nécessaires à la relocalisation temporaire des activités du Club;

**QUE** ce remboursement soit fait au Club des Bons Vivants, sur présentation d'une facture par le Club, à la condition que le bail à intervenir entre eux soit d'une durée maximale de deux ans et qu'il inclut une option d'annulation du bail en tout temps par le Club sur préavis écrit de 60 jours à la Fabrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 11 364

**8.9 Parcs régionaux linéaires - demande de gestion des occupations amovibles**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 octobre 2016, la MRC des Laurentides adoptait une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de céder l'octroi des permissions d'occupation d'ouvrage amovible à la MRC des Laurentides;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des demandes acheminées au ministère pour traitement demeurent sans réponse depuis plus d'un an pour la majorité d'entre elles, soit plus que les 60 jours prévus à cet effet au bail intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère le 5 juillet 1994;

**CONSIDÉRANT QU'** à Mont-Tremblant, plus d'une dizaine de demandes ont été acheminées en 2016 et tout autant en 2015, pour un total de 27 demandes transmises en date d'aujourd'hui pour lesquelles nous sommes toujours en attente d'une réponse du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 juin dernier, une demande pour faire reconnaître les croisements véhiculaires de Mont-Tremblant a été acheminée au ministère et qu'à l'exception d'un accusé-réception, rien n'a été fait à ce jour par le ministère, alors que des citoyens attendent une réponse pour pouvoir construire leur résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides possède la connaissance terrain et les effectifs permettant d'assurer une gestion efficiente et efficace des occupations sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant appuie la demande de la MRC formulée par sa résolution 2016.10.6988 adoptée le 20 octobre 2016, mais que si le ministère ne peut céder l'octroi des permissions à la MRC à court terme, qu'il soit invité à déléguer une ressource pour régler les diverses demandes qui demeurent sans réponse depuis plus de 60 jours;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU DE** demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

**DE** céder l'octroi des permissions d'occupations d'ouvrages amovibles à la MRC des Laurentides tel que prévu au bail intervenu entre les parties et dans le respect de toutes les occupations ayant un réel caractère permanent, tels les croisements véhiculaires, les conduites souterraines, les droits de passages, par exemple, qui continueraient d'être octroyées par le ministère;

**DE** déléguer une ressource pour régler les diverses demandes qui demeurent sans réponse depuis plus de 60 jours, s'il ne peut céder l'octroi des permissions à la MRC des Laurentides à court terme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 11 365**

**8.10 Demande de permission d'occupation du parc linéaire - 1850 et 1874, chemin du Village**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de permission d'occupation d'une partie du parc linéaire doit être déposée à la MRC des Laurentides pour des aménagements déjà existants et attachés aux 1850, chemin du Village (PL1996-002) et 1874, chemin du Village (PL1987-002) en vertu de la Politique régionale d'occupation des emprises riveraines des parcs linéaires Le P'tit Train du Nord et Le Corridor Aérobieque;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Mélanie Matte



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

ET RÉSOLU QUE la coordonnatrice - construction, inspection et services aux citoyens soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'occupation de l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 11 366 8.11 Mandat de services professionnels - Tremblant concierge inc. et autres**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. pour intenter un recours devant la Cour supérieure en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toute autre disposition applicable, le cas échéant, (poste budgétaire 02-140-03-412) contre Tremblant concierge inc.;

DE transférer les mandats accordés par les résolutions CM16 04 126 et CM16 07 248 au cabinet Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L., suite à l'association des cabinets Lechasseur avocats ltée et Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 367 8.12 Prolongement du chemin de l'Albatros - études de faisabilité et de coûts - mandat de services professionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite évaluer la possibilité de construire une nouvelle voie de circulation dans le prolongement du chemin de l'Albatros pour desservir, notamment, le Collège Letendre qui devrait accueillir environ 300 élèves plus les membres du personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des études de faisabilité et d'évaluation des coûts visant le prolongement du chemin de l'Albatros et que les résultats sont les suivants :

| Soumissionnaires                 | Pointage global |
|----------------------------------|-----------------|
| Marchand Houle et associés inc.  | 45,67           |
| Équipe Laurence experts-conseils | 38,38           |
| Les Consultants S.M. inc.        | 31,58           |
| WSP                              | 24,47           |

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage global suite à l'étude des offres de services, soit celle de la firme Marchand Houle et associés inc. au montant de 30 000 \$, taxes en sus, conformément à sa proposition signée le 9 novembre dernier pour des études de faisabilité et de coûts visant le prolongement du chemin de l'Albatros; payables à parts égales par Station Mont Tremblant, société en commandite, Collège Letendre et Ville de Mont-Tremblant (poste 02-610-00-419), le tout conformément aux documents d'appel d'offres URB-2017-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 368 8.13 Plan image - lot 6 129 280 - rue Émond - 9251-7465 Québec inc. - Projet Indigo**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

- CONSIDÉRANT QU'** une demande d'acceptation d'un plan image a été déposée par le propriétaire du lot 6 129 280 du cadastre du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement résidentiel prévoit la construction de 30 habitations trifamiliales desservies par les réseaux d'égout et d'aqueduc municipaux qui s'articulent de part et d'autre d'une nouvelle voie de communication prenant son origine sur la rue Émond;
- CONSIDÉRANT** la présence d'un milieu humide fermé à l'extrémité ouest du lot;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne propriétaire a donné un terrain à la Ville et a consenti une servitude en guise de contribution pour fins de parcs et espaces verts;
- CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est situé dans le périmètre urbain et sa topographie plane convient au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur François Marcoux

**ET RÉSOLU :**

- D' accepter le plan image et l'ouverture de 2 rues d'une longueur totale d'environ 575 m, le tout conformément au plan concept d'aménagement réalisé principalement par monsieur Éric Massie, urbaniste, portant le numéro 2017-003 et révisé au 4 septembre 2017, le tout aux conditions suivantes :
- QUE les bâtiments qui empiètent dans le milieu humide fermé soient retirés du projet;
  - QUE contrairement à ce qui est indiqué au plan, que les 30 constructions soient des habitations trifamiliales uniquement.
- D' abroger la résolution CM17 10 318.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 11 369**

**8.14 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme dans la zone VR-1017 - 4683-4685, rue Léonard**

- CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 4683-4685, rue Léonard ont déposé le 11 mai 2017 une demande de modification au règlement de zonage afin d'y autoriser la résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande ne respecte pas la plupart des facteurs de localisation édictés au plan d'urbanisme relativement à l'évaluation de l'acceptabilité des demandes de modification pour autoriser la résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT QUE** la résidence de tourisme doit être concentrée à des endroits stratégiques où idéalement les bâtiments sont desservis par le service d'égout et où il n'y a pas de logement au sous-sol;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'est pas souhaitable d'autoriser la résidence de tourisme pour cette partie du territoire très éloignée des secteurs où l'usage est permis;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement au règlement de zonage visant à autoriser la résidence de tourisme au 4683-4685, rue Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 370**

**8.15 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - résidence de tourisme dans la zone V-687 - rue Trudel**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de résidents du Domaine du Haut-de-la-Montagne a déposé le 14 septembre 2017 une demande de modification au règlement de zonage afin d'autoriser la résidence de tourisme dans la zone V-687;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne respecte pas la plupart des facteurs de localisation édictés au plan d'urbanisme relativement à l'évaluation de l'acceptabilité des demandes de modification pour autoriser la résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'est pas souhaitable d'autoriser la résidence de tourisme pour cette partie du territoire où l'occupation résidentielle est déjà bien établie et où il n'y a pas de réseau d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce secteur, le Service de l'urbanisme a enregistré des plaintes concernant la location sans autorisation de résidence de tourisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement au règlement de zonage visant à autoriser la résidence de tourisme à l'intérieur de la zone V-687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**CM17 11 371**

**9.1 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'aménagement et à l'entretien d'un anneau de glace d'une longueur de 500 m sur le lac Mercier pour les saisons hivernales 2017-2018, 018-2019 et 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Matte  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de monsieur Pierre Picard au montant de 65 999 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-31-520), pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2017-45 et réparti comme suit :

- 22 000 \$ pour la saison hivernale 2017-2018;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

- 22 000 \$ pour la saison hivernale 2018-2019;
- 21 999 \$ pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 372**

**9.2 Pavage conventionnel 2016 - acceptation finale des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de pavage conventionnel 2016 ont été réalisés par l'entreprise Pavage Multipro inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Pavage Multipro inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 42 950,25 \$, taxes en sus (projets 2016-08, 2016-10 à 2016-23), pour les travaux de pavage conventionnel 2016;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 11 373**

**9.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - contribution financière 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'est vu attribuer pour l'exercice financier 2017-2018, une subvention de 65 000 \$ par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins Clément, Paquette et de la rue de la Montagne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU** d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Clément (projet 2017-11), Paquette (projet 2017-21) et de la rue de la Montagne (projet 2017-20), au montant de 65 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**9.4 Retiré**

**CM17 11 374**

**9.5 Réparation pavage 2016 - acceptation finale des travaux**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réparation de pavage 2016 ont été réalisés par Entreprise Lake inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Entreprise Lake inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 1 742,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), pour les travaux de réparation de pavage 2016;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 11 375**

Modifiée par  
la résolution  
CM17 12 385

**9.6 Aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique ont été réalisés par l'entreprise Lavallée & Frères (1959) ltée., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par les Consultants SM inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur François Marcoux

**ET RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 20 486,36 \$, taxes en sus, à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

**QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 11 376**

**9.7 Prolongement du réseau d'aqueduc rue Barbe - acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée par le propriétaire du lot 3 279 073 en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et la résolution CM17 06 209, pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Barbe;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics attestent que les travaux ont été réalisés et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

Il est proposé par monsieur Danny Stewart  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

- DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Barbe, permettant de desservir la propriété du lot 3 279 073;
- D'** autoriser le remboursement de la garantie pour les travaux de niveau I (9 585,50 \$) dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % (1 917 \$) de l'évaluation des coûts totaux des travaux, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec le propriétaire du lot 3 279 073;
- QUE** ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances des contrats ayant été déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Environnement**

**CM17 11 377**

**10.1 Achat des conteneurs de matières résiduelles en location**

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville détient un contrat de location de 43 conteneurs de matières résiduelles avec la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE** ces mêmes conteneurs sont par la suite loués aux citoyens de la Ville désirant se doter de ce type d'équipement;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC offre l'opportunité à la Ville de faire l'achat de ces conteneurs à la fin du contrat de location en vigueur pour un coût avantageux;
- CONSIDÉRANT** l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de conclure un contrat de gré à gré avec un autre organisme public;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

**ET RÉSOLU** d'acquérir auprès de la MRC des Laurentides, 43 conteneurs de matières résiduelles pour un montant total de 35 000 \$, taxes en sus, payable par le fonds de réserve ordure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Culture et loisirs**

**CM17 11 378**

**11.1 Autorisation d'événement**

- CONSIDÉRANT** la demande d'événement sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**20 novembre 2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant comprenant la fermeture de la rue  
Curé-Deslauriers au coin du chemin des Voyageurs jusqu'au carrefour giratoire de  
l'hôtel Marriott, le samedi 9 décembre de 11 h à 12 h 20 :

| <b>Organisme</b>                      | <b>Activité</b> | <b>Date</b>           | <b>Lieu</b>            |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------|
| Association de villégiature Tremblant | 24h Tremblant   | 8 au 10 décembre 2017 | Station Mont Tremblant |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. **Police**
- 13. **Incendie**
- 14. **Rapport**
- 15. **Acceptation de la correspondance**
- 16. **Affaires nouvelles**

17. **Période d'intervention des membres du conseil**

18. **Deuxième période de questions**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CM17 11 379**

19. **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint

